

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Février 1880.

Chronique générale.

L'INCIDENT SEIGNOBOS.

A défaut de nouvelles, toute la presse s'occupe du grand scandale qui a éclaté à la Chambre des députés à l'occasion d'une interpellation de M. Godelle sur les incidents qui ont accompagné la révocation de M. Clappier, avocat général à Nîmes.

Voici le fait, tel qu'il a été rapporté par le Moniteur universel :

« Il y avait à Nîmes, depuis tantôt quatre ans, un avocat général, M. Clappier, qui exerçait son ministère en dehors de toute préoccupation politique, et qui, par son caractère et sa modération, non moins que par son talent, s'était acquis l'estime et le respect de tous les partis. Cependant, il y a cinq jours, M. Clappier apprenait tout à coup qu'il était révoqué purement et simplement. Son nom figure en effet à ce titre dans un décret publié le 8 février par le Journal officiel et qui ne contient pas moins de vingt et une destitutions. Quand cette nouvelle arriva à Nîmes, dans la journée du 7, elle y provoqua une surprise générale, chacun se demandant par quelles causes M. Clappier avait encouru la disgrâce de M. le garde des sceaux, qui représente le département du Gard au Sénat, et soit mieux que personne que l'honorable magistrat n'avait point démerité.

« Ce dernier lui-même s'interrogeait vainement sur les motifs de cette disgrâce, quand ils lui furent soudain révélés par une dépêche ainsi conçue :

« Paris, 7 février 1880.

« Monsieur Clappier, avocat général, Nîmes.

« J'espère être le premier à vous annoncer votre déplacement. Je suis heureux de la large part que

j'ai eue à cet acte de justice complète, bien due à votre impartialité et à votre amour de la vérité.

« Signé : SEIGNOBOS. »

C'était déjà assez joli comme cynisme républicain. Mais cela ne suffisait pas encore à la vengeance de cet honnête M. Seignobos qui, dès le lendemain, prenait la plume pour écrire à M. Gensoul, l'avoué qui avait occupé pour lui dans le procès perdu, une lettre dont voici la substance suivant le Moniteur :

« Paris, 8 février 1880.

« Mon cher avoué,

« Voilà bien longtemps que je ne vous ai écrit. Je n'ai même pas répondu à votre demande. Je ne voulais parler de notre malheureuse affaire que lorsque j'aurais obtenu la destitution de M. Clappier. J'ai eu le malin plaisir de lui annoncer hier cette nouvelle. « Ce n'était d'abord qu'un déplacement, mais j'ai vivement insisté pour qu'il ne fût pas remplacé. » C'est un commencement ; le reste viendra plus tard. Maintenant, vous pouvez fournir sur moi pour la somme de 350 fr.

« Signé : SEIGNOBOS.

« P.-S. — Vous pouvez montrer ma lettre au conseiller Dhanteville. Je ne cache pas la part décisive que j'ai prise à la révocation de M. Clappier. »

C'est sur ces faits qu'a porté l'interpellation de M. Godelle.

Le ministre de la justice a cherché à se tirer d'affaire en prétendant que M. Seignobos s'est vanté d'avoir commis une mauvaise action qu'il n'a jamais commise. C'est pour des motifs purement politiques, a dit M. Cazot, que M. Clappier a été révoqué, et de tous les députés de la région qui ont attiré l'attention du ministère de la justice sur la situation de ce magistrat, M. Seignobos est le seul qui ne soit pas présenté à la Chancellerie.

La Chambre s'est contentée de ces explications et y a même applaudi. Mais par qui M. le ministre de la justice espère-t-il les faire prendre au sérieux ? Comment ! M. Seignobos, l'ennemi personnel de M. Clappier, le signataire de la dépêche et de la lettre qu'on vient de lire, serait le seul député républicain de la région n'ayant pas demandé la révocation de ce magistrat ! — Quelle heureuse coïncidence pour M. Cazot !

« Disons que l'honnête M. Seignobos s'est prudemment abstenu de paraître à la séance.

« «

La majorité qui, à la Chambre des députés, a rejeté la proposition Louis Blanc relative à l'amnistie, comprend 232 républicains et 84 membres de la droite.

Les 232 républicains se décomposent ainsi : 185 membres de la gauche et du centre gauche, c'est-à-dire la presque totalité de ces deux groupes et 47 membres de l'Union républicaine.

Les 84 membres de la droite comprennent 47 monarchistes et 37 bonapartistes.

La minorité comprend 144 républicains et 4 bonapartistes.

Les 144 républicains comprennent toute l'extrême gauche, soit 32 membres, 73 membres de l'Union républicaine, 5 membres de la gauche et 4 du centre gauche.

Les 4 bonapartistes sont : MM. le baron Dufour, Lenglé, de Loqueyssie et Robert Mitchell.

76 membres se sont abstenus volontairement ; ils comprennent 34 républicains et 45 membres de la droite, bonapartistes ou monarchistes.

L'amnistie peut donc être considérée comme enterrée devant la Chambre actuelle.

« «

Tout se voit, en République ! La déclaration faite par M. de Freycinet à la Chambre des députés a été affichée vendredi dans tout Paris avec une profusion vraiment luxueuse. Le placard mentionne les applaudissements et les interruptions ; il est signé pour copie conforme par M. Andrieux, préfet de police.

Une affiche analogue doit être également placardée, assure-t-on, dans toutes les communes de France.

Nous avouons, en toute humilité, ne pas bien comprendre les motifs qui ont décidé le ministère à se livrer à cet excès de publicité, et encore comprenons-nous moins les chants de triomphe de la presse officieuse

ou sujet du vote qui a rejeté la proposition de M. Louis Blanc.

L'amnistie a été trois fois discutée et trois fois rejetée par la Chambre, et voici dans quelles conditions :

Une première fois, en 1876, elle ne fut appuyée que par 50 voix ;

Revenant en 1879, elle en rallia 99 ;

Enfin, le lecteur a déjà vu le succès que cette question vient d'obtenir de nouveau devant la Chambre.

« «

La presse radicale est fort irritée du vote qui a repoussé la proposition d'amnistie.

Le Mot d'Ordre se fait menaçant et promet de rendre, au jour des représailles, œil pour œil et dent pour dent.

La Justice fulmine, éclate et tonne...

« Au moins, dit-elle, en 1876 et en 1879, le gouvernement s'était engagé à faire des grâces. Cette fois, c'est le refus tout sec, tempéré seulement par le lointain peut-être de M. de Freycinet... pour l'époque où les chemins de fer seront construits et tous les procris morts. Écartons cette consolation, un peu trop enfantine. »

La République française estime que les derniers mots n'en sont pas dits. Aussi, bercée par un doux espoir, envisage-t-elle l'issue de la discussion d'une manière plus calme. Elle pose seulement la question suivante :

« M. le président du conseil a déclaré que les amnisties ne pouvaient être faites que par les gouvernements forts. Voudrait-il, au moment où dans toute la France le suffrage universel sera consulté, délivrer au ministère qu'il préside et au gouvernement de la République un certificat de faiblesse ? »

« «

Le Sénat a adopté en deuxième délibération l'article 1er du projet de loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique. Il a repoussé tous les amendements présentés par les membres de la droite relativement aux divers paragraphes de cet article. Il n'y

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BARON DE KOENIG

(Suite.)

La première pensée d'Alice fut de courir annoncer cette nouvelle au vieux père ; mais la comtesse, craignant de causer au malade une impression trop vive, crut devoir ajourner sa révélation jusqu'à la visite du docteur.

Puis, le premier moment de surprise et d'enthousiasme passé, M<sup>me</sup> de Rochebrune, femme intelligente et d'un jugement sûr, se demanda quel pouvait être le but d'une pareille démarche, faite par un ennemi... Paul aurait-il donc pu acheter les services de Cuhlan ?... Mais le passe-port signé : « général Von der Thann » ?... Tout cela était bien étrange.

Et cependant qui donc, sinon Paul lui-même, eût pu donner une adresse aussi précise, et désigner avec tant de sûreté le nom d'Alice de Rochebrune et l'hôtel de la rue Bannier ?

D'autre part, pourquoi ce laisser-passer était-il seulement au nom d'Alice plutôt qu'aux noms de la mère ou du père de Paul ?...

Si c'était une cruelle mystification, un piège, un guet-apens, que cachait cette aventure ?...

La comtesse, effrayée de ce mystère, n'osant pas, ne pouvant pas oser reculer davantage une détermination quelconque, quand son fils malade, mourant peut-être, l'attendait à l'hôpital, était dans une perplexité horrible.

Alice elle-même aurait fléchi si le sût agi d'un autre que de Paul, mais pour lui Alice eût tout osé, tout risqué.

Elle n'hésita pas.

Marton fut chargée d'accompagner la jeune fille à Châteaudun.

«

M<sup>me</sup> de Rochebrune eut beaucoup de peine à trouver une voiture.

Comme presque tous les autres, les chevaux du comte avaient été requis dès les premiers jours de l'investissement de la ville.

On finit par découvrir une vieille calèche mal fermée traînée par deux chevaux poussifs loués à prix d'or.

Ainsi pourvue, Alice put sortir de la ville.

A la porte de fer du faubourg Madeleine, les chevaux furent arrêtés et la voiture violemment ouverte par un soldat prussien.

— Qui êtes-vous ? Où allez-vous ? demanda-t-on aux voyageuses.

Alice tendit en hésitant son laissez-passer.

A la vue du sceau de son souverain, le soldat

s'inclina jusqu'à terre, et présenta la feuille à l'officier qui l'avait suivi.

Celui-ci, pour le récompenser de son zèle intempêtif, lui asséna un vigoureux coup de poing sur le visage.

Le soldat s'inclina une seconde fois.

Le lieutenant, pour réparer la faute de son subordonné, bégaya quelques excuses à l'adresse de M<sup>me</sup> de Rochebrune, qui comprit à peine ; puis il commanda quatre uhlands pour escorter la voiture.

Le général bavarois avait bien fait les choses.

Alice, qui s'en aperçut ainsi dès le départ, reprit un peu de fermeté et de courage.

Depuis le matin, la neige tombait sans discontinuer. La marche était des plus pénibles, et les chevaux, traînant avec peine le lourd carrosse, menaçaient à tout instant de tomber sur le flanc.

A chacun des arrêts nécessités par la rigueur du temps et la fatigue, les uhlands semblaient rivaliser d'empressement à servir Alice, dans l'espoir sans doute d'un bon pourboire ou d'une recommandation utile auprès de leurs chefs.

Si M<sup>me</sup> de Rochebrune avait été moins absorbée par ses pensées, si elle avait été moins inquiète, elle n'eût pu s'empêcher de sourire de la précipitation servile que mettaient les quatre Allemands à ouvrir tous ensemble la portière quand elle voulait descendre, ou à pousser la même roue, sauf à faire verser la voiture, quand l'équipage était embourbé.

Mais M<sup>me</sup> de Rochebrune ne voyait rien, elle n'entendait rien ; toutes ses idées, toutes ses pensées, avaient pris les devants.

Elle cherchait déjà Paul à l'ambulance.

Au moment où ce singulier équipage traversait le village de Patay, c'est à peine si la jeune fille s'aperçut d'abord qu'un rassemblement assez considérable avait lieu sur la place publique, et elle ne songea pas même à en demander le motif.

C'était pourtant une scène trop commune à cette terrible époque.

Une femme du peuple, bizarrement vêtue, étrangère à la localité, gesticulait au milieu du groupe.

Elle riait à se tordre, cette femme, elle riait d'un rire stupide et désespéré, puis elle pleurait, l'infortunée, en invoquant la malédiction de Dieu sur les bourreaux de son mari et de ses deux enfants, qui tous les trois avaient été massacrés sans pitié par des Prussiens.

Dans un moment d'indignation et de colère, le chef de cette malheureuse famille avait osé dire un peu trop brutalement sa pensée aux Allemands qu'il hébergeait : ses hôtes, à moitié ivres, le prirent à la gorge. Il voulut résister, il fut étranglé.

Alors le plus jeune de ses fils, un charmant petit garçon de cinq ans, vint sauter au visage de ces cannibales ; son frère aîné courut à son secours : c'était bien inutile, les deux enfants eurent la tête écrasée sur la pierre du foyer.

a plus de discussion possible avec des gens qui ne veulent pas entendre et qui votent dans le seul but de ne pas amener une crise ministérielle.

C'est là l'unique motif qui pousse la majorité sénatoriale à voter cette première loi. Tous sont d'avis que cette loi est « détestable », c'est le mot dont ils se servent. Dans quelque temps il faudra faire une nouvelle loi pour réformer cet étrange conseil supérieur ; mais cette perspective ne les arrête pas. Mieux vaut voter une mauvaise loi que de perdre un ministre. Et Dieu sait si M. Jules Ferry est attrayant !

Les autres articles de la loi vont être votés à la vapeur dans la séance prochaine ; il y a bien encore quelques amendements présentés sur les articles 7 et 11, mais nous ne croyons pas que la discussion de ces amendements prenne beaucoup de temps au Sénat. Un seul, peut-être, retiendra un instant la Chambre haute, par la seule raison qu'il est présenté par des membres de la gauche : MM. Bozérian, Hérold et Mazeau. Ces trois anciens avocats au conseil d'Etat demandaient que les décisions du conseil supérieur pussent être attaquées devant le conseil d'Etat pour incompétence, excès de pouvoir, violation ou fausse application de la loi.

Le discours de l'Empereur d'Allemagne, lu par le comte de Stolberg, à l'ouverture du Reichstag, a des allures rassurantes. Les mots *paix* ou *pacifique* s'y retrouvent jusqu'à sept fois. Mais la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe préféré de M. de Bismark, a réduit par avance ces assurances à leur juste valeur, et l'Empereur lui-même réclame l'augmentation de l'armée allemande.

Ce fait a plus de valeur que toutes les paroles. L'Autriche renforce ses garnisons du Sud-Ouest ; cette mesure de précaution est dictée par l'attitude provocatrice des meneurs de l'Italia irredenta. L'Espagne elle-même éprouve le besoin d'augmenter ses forces militaires de terre et de mer. La presse russe tient un langage fort acerbe à l'égard de l'Allemagne, et un publiciste allemand, imitant l'auteur de *La Bataille de Dorking*, décrit les opérations d'une guerre qu'il suppose devoir commencer le 1<sup>er</sup> juin 1880. Les belligérants seraient, d'un côté la France et la Russie, ayant en face d'elles l'Allemagne et l'Autriche. L'Italie serait réduite à la neutralité ; l'Angleterre interviendrait peu après en faveur de l'Allemagne. Naturellement, dans cette campagne imaginaire, l'Allemagne nous brosse de la belle façon : Une seule consolation nous est offerte, c'est que la Russie serait battue la première ; notre tour ne viendrait guère qu'en 1881.

Pour comble d'infortune, la France, après sa défaite, proclamerait empereur le prince Jérôme Napoléon. On voit que le Nostradamus d'outre-Rhin, après avoir empli le calice de vinaigre, y ajoute le fiel le plus amer.

Le prince de Hohenlohe, ambassadeur de Prusse à Paris, a eu samedi soir une nouvelle entrevue avec M. de Freycinet. On a remarqué qu'en descendant de voiture, l'ambassadeur tenait dans la main un numéro de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

— Aussitôt après le vote contre l'amnistie, les représentants des puissances ont adressé des dépêches à leurs gouvernements respectifs. La dépêche du prince de Hohenlohe est partie la première.

— On continue à parler d'un remaniement ministériel. Trois ministres s'en iraient : MM. Lepère, Cazot et Jauréguiberry. M. Challemel-Lacour remplacerait M. Lepère, comme nous l'avons dit ; M. Brisson succéderait à M. Cazot.

— Le candidat des droites à la succession de M. Crémieux, sénateur inamovible, serait M. Weiss, rédacteur du *Gaulois*.

— Nous avons le texte de l'exposé des motifs du projet présenté par le gouvernement allemand pour prolonger la durée de la loi contre les socialistes.

Le projet s'appuie sur la continuation de l'agitation en Allemagne prouvée par les succès électoraux de quelques socialistes, sur la publication des deux journaux suisses *Freiheit* et *Social démocratie*, enfin sur l'accord international existant entre les chefs de la révolution.

Voici le passage principal :  
« Le développement que l'agitation communiste a pris récemment en France, et qui a pu être clairement constaté dans les manifestations du congrès ouvrier socialiste tenu à Marseille en octobre 1870, est suivi avec une attention soutenue par la démocratie socialiste allemande, et contribue considérablement à fortifier les espérances communes. »

— Nous croyons savoir que, dans un récent conseil des ministres, il a été question de présenter un projet de loi à la Chambre des députés pour faire accorder une pension de 600 fr. à M<sup>me</sup> veuve Jules Favre.

M. Lepère doit présenter ce projet au nom du gouvernement.  
— Un écrivain qui en sait long sur M. Clémenceau va publier une page d'histoire exclusivement consacrée au rôle joué par ce citoyen pendant les terribles jours de la Commune.

On nous affirme que le ministre n'est pas étranger à cette publication.

— Le gouvernement paraît décidé à agir de rigueur vis-à-vis de la presse réactionnaire.

Le ministre de la justice a dit qu'il était utile de faire sentir l'aiguillon aux journaux qui combattent le ministère.

— Le bruit court que la pièce de Sardou, *Daniel Rochat*, pourrait n'avoir qu'une représentation. On s'attend à du bruit, et le gouvernement interdirait la pièce.

— Le conseil municipal de Paris a voté les conclusions du rapport de M. Parent tendant à repousser une proposition de M. Hovelacque, qui demandait que, dans les

armes de la Ville de Paris qui seront sculptées sur l'Hôtel-de-Ville, on supprimât les fleurs de lys.

#### LE RACHAT DE L'ORLÉANS.

La deuxième sous-commission du régime général des chemins de fer (section du rachat) a pris connaissance du rapport de M. Wilson, remanié par M. Baihaut. Avant de discuter ce rapport, qui conclut, on le sait, au rachat général du réseau de l'Orléans, la sous-commission a pris connaissance, en épreuve, du projet présenté récemment par M. le ministre des travaux publics sur le rachat partiel.

La sous-commission se réunira de nouveau demain mercredi pour continuer sa délibération.

On lit à ce sujet dans le *Rappel* :

« La question du rachat des chemins de fer entre dans une phase nouvelle.

« Nous avons donné les raisons pour lesquelles nous avons toujours été et nous demeurons absolument hostiles à l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. Nous trouvons, en principe, que l'Etat est déjà bien assez en France sans être encore cela. Nous n'éprouvons aucun besoin de faire des innombrables employés des chemins de fer une nouvelle armée de fonctionnaires à la dévotion des gens qui nous gouvernent, généralement si mal, et que ces gens puissent leur dire : le vote ou la vie !

« Dans l'espèce, nous croyons que l'exploitation serait infiniment plus coûteuse que l'exploitation par l'industrie privée, et qu'au lieu d'abaisser les tarifs elle les hausserait.

« Le rapport de M. Wilson concluant dans le sens contraire, on va essayer d'un compromis. Il ne s'agit, pour le moment, que du chemin de fer d'Orléans. Le compromis consisterait en ce que le rachat ne serait que partiel. Le gouvernement rachèterait les parties situées à l'ouest de la ligne de Paris à Bordeaux et les réunirait aux chemins des Charentes et de la Vendée, qu'il exploite déjà. La Compagnie conserverait le reste, au moins provisoirement, et l'on comparerait les deux exploitations.

« La Compagnie accepte l'arrangement, convaincue que la comparaison sera à son avantage, et sa conviction est la nôtre. »

#### Etranger.

ALLEMAGNE. — Tous les journaux allemands ne jugent pas le discours de l'empereur Guillaume avec la même satisfaction.

Ainsi la *Gazette nationale* s'étonne que l'entente obtenue à Vienne par le prince de Bismark, en ce qui concerne les relations commerciales des deux empires, ne soit pas du tout mentionnée dans le discours du trône. Ce silence indiquerait que la question est loin d'être réglée entre les deux cours.

La *Gazette de Francfort* est plus mécontente encore ; elle trouve « qu'aucun passage du discours n'exprime la moindre satisfaction

river.  
— Est-ce que nous approchons ? hasarda-t-elle. Le soldat désigna la porte d'une grande salle surmontée du chiffre 9 ; puis il entr'ouvrit cette porte.

Alice faillit tomber à la renverse.  
(A suivre.) JACQUES DE FONTENELLE.

#### Théâtre de Saumur.

Troupe de M. SAINT-GERMAIN. — Administrateur : M. DE LANGLAY.

Mercredi 18 février 1880.

Une seule représentation donnée par les ARTISTES du théâtre du GYMNASIUM de Paris.

**JONATHAN**

Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Gondinet, Oswald et Giffard.

M. SAINT-GERMAIN remplira le rôle de Jonathan, qu'il a créé à Paris.

**UN MONSIEUR EN HABIT NOIR**

Monologue de M. Abraham Dreyfus, joué par M. SAINT-GERMAIN.

On commencera par : **Les Honnêtes Femmes**, comédie en 1 acte, de M. Henri Beque.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4.  
S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

» ni le moindre espoir. » Si nous avions tenu un pareil langage, la presse de Berlin n'eût pas manqué de le relever. Elle peut voir aujourd'hui que les procédés du gouvernement de M. de Bismark inspirent en Allemagne même des inquiétudes aussi vives qu'à l'étranger.

La *Gazette de Francfort*, après avoir exprimé cette opinion, ajoute :

« On constate que le mot *paix* et ses dérivés figurent sept fois dans le discours ; mais il est douteux que cette accumulation d'assurances suffise pour calmer l'inquiétude générale. Cela est d'autant plus douteux qu'il y a lieu de craindre que l'augmentation continuelle des forces militaires de l'Allemagne ne provoque des mesures analogues dans les autres pays de l'Europe. »

Si les mesures militaires prises par l'Allemagne provoquent ailleurs des mesures analogues, c'est donc bien à l'Allemagne, et à elle seule, qu'il faut attribuer les inquiétudes qui troublent la sécurité de l'Europe ; — et c'est dans les journaux allemands que nous en trouvons l'aveu.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### Saumur.

Par décision ministérielle, l'Atelier d'Arçonnerie attaché à l'Ecole de cavalerie est maintenu à Saumur.

M. Aubouin, capitaine d'artillerie et ancien sous-directeur de cet établissement, est nommé directeur.

Pour perpétuer le souvenir du passage des diverses troupes venues à notre secours contre le phénomène physique qui s'est présenté chez nous et qui n'avait pas eu de précédent, le Conseil municipal de Saumur a voté dimanche dernier une adresse aux divers chefs de corps, et, le soir, avant un punch offert à l'Hôtel-de-Ville, M. Bouilly, adjoint, faisant fonction de maire, a lu cette adresse aux invités.

A M. le ministre des travaux publics ;  
A MM. les ingénieurs et à MM. les agents des ponts-et-chaussées ;  
A M. l'ingénieur des poudres et salpêtres ;  
A MM. les officiers, sous-officiers et soldats du 1<sup>er</sup> régiment du génie, du 2<sup>e</sup> régiment de pontonniers, et du 77<sup>e</sup> de ligne ;  
A M. le garde-principal du génie, et aux élèves artificiers de l'Ecole de pyrotechnie de Bourges ;  
A MM. les délégués de la Société française de Sauvetage ;  
Et au détachement de gendarmerie de Saumur ;  
Qui ont défendu les habitants de Saumur et des environs contre les dangers de l'embâcle de la Loire, pendant l'hiver de 1877-1880.

Messieurs,

Un danger sans précédent, pouvant entraîner les plus grands désastres pour la ville de Saumur et pour la riche vallée de la Loire, nous menaçait.

Un immense amas de glaces s'était formé dans le lit du fleuve ; arrêté à nos portes, il pouvait, d'un moment à l'autre, se précipiter sur nos levées, sur nos ponts, tout envahir et tout briser.

Ce danger est maintenant écarté, et si LA NATURE est venue nous apporter son puissant secours, vous avez, Messieurs, largement préparé son œuvre, en utilisant toutes les ressources de la science, et en accomplissant des prodiges d'activité, de dévouement et de bravoure.

Vous pouvez compter, Messieurs, sur la reconnaissance éternelle de la population, car de pareils services ne s'oublient pas ; mais le Conseil municipal tient à honneur d'en consacrer le souvenir par un monument qui reste dans les archives de la ville.

C'est pour cela, Messieurs, qu'il vous a voté cette adresse, résumant ainsi ses sentiments :

Honneur à tous ! ! !

Hommage et gratitude à M. le ministre des travaux publics, à MM. les ingénieurs et à MM. les agents des ponts-et-chaussées, ainsi qu'à M. l'ingénieur des poudres et salpêtres.

Reconnaissance et sympathie à MM. les officiers, sous-officiers et soldats du 1<sup>er</sup> régiment du génie, du 2<sup>e</sup> régiment de pontonniers, du 77<sup>e</sup> régiment de ligne, à M. le garde-principal d'artillerie, et à MM. les élé-

Quand leur mère les vit, elle devint folle.

Les Prussiens la chassèrent.

Et, depuis quatre jours, la pauvre veuve parcourait le pays, refusant toute nourriture, cherchant un endroit où l'on ne bût pas de sang, et où l'on ne vit pas tout rouge...

Hélas ! la folle avait raison. A ce moment-là tout était rouge, et rouge du sang le plus généreux de la patrie.

A Châteaudun, les malades et les blessés étaient en très-grand nombre répartis dans les hôpitaux, dans les écoles, dans les couvents, dans les maisons particulières, partout.

Dès son arrivée, M<sup>me</sup> de Rochebrune alla s'informer de la répartition des Français aux diverses ambulances de la ville.

Un peu au hasard, se trouvant près de l'hospice, elle y entra et put obtenir d'un officier comptable l'autorisation de consulter un registre déjà gros où se trouvaient mêlés les noms des soldats français ou allemands malades et blessés.

Quelques noms étaient suivis d'une croix, ou de cette simple mention : *mort*.

Que de victimes figuraient déjà sur ce glorieux martyrologe !

En tournant une page, en tremblant, — la vingtième peut-être ! — Alice laissait échapper un petit cri ; elle venait de lire cette mention :

Rochebrune (Paul de), natif d'Orléans.

La colonne *Armes* était en blanc, puis suivait cette indication :

*Hospice des Incurables, salle 9, lit 23.*

La jeune fille s'enquit près de l'officier des moyens de pénétrer dans l'ambulance indiquée.

L'Allemand lui répondit seulement par un petit coup du sifflet qu'il portait à la ceinture.

Un soldat, sorte d'automate, tout d'une pièce, apparut à la porte extérieure.

Il fit trois pas en avant, mit la main à la visière de son casque, l'autre bras dans la position verticale, et attendit impassible les ordres de son supérieur.

— Conduis madame à la salle 9, lui dit l'officier dans sa langue maternelle.

L'automate fit un demi-tour à droite, leva les yeux vers Alice comme pour l'inviter à le suivre et sortit.

— Merci, monsieur, dit la jeune fille à l'officier. Celui-ci ne daigna pas même répondre à cette politesse ; il poursuivait son travail.

En quittant le bureau, le soldat avait perdu sa raideur.

Sans mot dire, il traversa successivement une grande cour, un préau couvert, des corridors interminables, monta et descendit des escaliers sans fin.

Alice, dont le cœur battait violemment d'impatience et de crainte, croyait ne jamais pouvoir ar-

ves-artificiers de l'École de pyrotechnie de Bourges.  
Remerciements à MM. les délégués de la Société française de Sauvetage,  
Et au détachement de gendarmerie de Saumur.

L'administration municipale nous a fait remettre ce matin seulement copie de cette adresse. Pourquoi ne nous a-t-elle pas été transmise dès hier? Craignait-on de lui donner une trop prompte publicité?

Cette nuit, la tempête a redoublé d'intensité et la pluie a tombé avec abondance.  
La Loire, aujourd'hui à midi, est à 1<sup>m</sup> 75 à l'étiage du pont Cessart.

### Les pontonniers.

Au moment où les pontonniers d'Angers et de Rueil quittent Saumur, après avoir fait une véritable campagne sur notre glacier, on ne lira pas sans intérêt les lignes suivantes sur l'organisation de ce corps d'artillerie :

Aux termes de la loi du 13 mars 1875, relative à la constitution des cadres de l'armée française, l'arme de l'artillerie comprend aujourd'hui 2 régiments de pontonniers à 14 compagnies chacun.

Le 2 janvier 1878, le ministre de la guerre prescrivait de créer, à la date du 4<sup>er</sup> février suivant, un deuxième régiment de pontonniers à l'aide des ressources qu'offrirait le régiment existant à cette époque.

D'après les instructions du ministre de la guerre, cette formation a eu lieu à Avignon, à Lyon, à Toulouse et à Rueil, localités où se trouvaient stationnées les différentes portions du régiment des pontonniers; et une partie des hommes destinés à former le nouveau corps ont été dirigés, le 1<sup>er</sup> février 1878, sur Angers. C'est, en effet, dans cette place ainsi qu'à Rueil que le 2<sup>o</sup> régiment est en garnison depuis cette époque.

Les pontonniers, comme on sait, sont de la plus grande utilité à la guerre et ce n'est pas un des corps les moins utiles. — La nécessité qui, de tout temps, s'est imposée aux armées d'assurer leur marche en avant et de se relier en arrière à leur base d'opérations, les a obligées de transporter à leur suite ou de se créer sur place les moyens de franchir des cours d'eau considérables et même des bras de mer, de telle sorte qu'on peut dire que l'usage des ponts militaires est aussi vieux que la formation des armées.

Le manque de voies carrossables et l'abondance des forêts permet de supposer que, le plus souvent, dans les armées anciennes, les ponts militaires étaient établis au moyen de matériaux pris sur place et que les soldats étant tous ouvriers, ces travaux étaient exécutés indistinctement par toutes les troupes, sans qu'un corps organisé en fût plus spécialement chargé.

Quoi qu'il en soit, jusqu'en 1789 il n'existait encore aucune instruction sur l'établissement des ponts militaires, si ce n'est un mémoire de M. de Guille, brigadier des armées, qui servait dans la guerre de 1741, sous les ordres du maréchal de Saxe.

En 1745, trois ponts de bateaux jetés sur le Pô, vis-à-vis de Plaisance, avaient été achevés en sept heures, et, en 1757, le brigadier de Guille en avait rapidement établi deux sur le Rhin en face de Wesel.

Jusqu'en 1795, l'armée française n'eut pas de corps spécial de pontonniers, et le service des ponts de toute nature était confié aux ouvriers d'artillerie.

Mais, à cette époque, la loi du 18 floréal an III (mai 1795) donna le nom de pontonniers à un corps spécial faisant partie de l'artillerie et traité en tout sur le même pied.

Il existait deux bataillons de pontonniers en l'an IX.

De l'an XIII à 1807, la force des bataillons de pontonniers était de 1,207 hommes, dont 62 officiers.

Depuis le premier Empire, l'organisation des pontonniers a subi bien des variations: ainsi, l'ordonnance du 27 février 1825 ne reconnaissait plus qu'un bataillon.

Une ordonnance royale, en date du 5 août 1830, créa un peloton hors rang dans le bataillon.

Le 19 novembre 1840, organisation du bataillon en régiment.

Le 31 décembre suivant, une ordonnance royale prescrivit que le régiment prendra le n° 15 dans la série des régiments d'artillerie et sera désigné sous la dénomi-

nation du 15<sup>e</sup> régiment d'artillerie-pontonniers; puis, par décret du 14 février 1854, le régiment prend le n° 6, toujours dans la série de l'arme de l'artillerie; il fut composé de 12 compagnies et resta ainsi jusqu'au moment où il prit le n° 16 (réorganisation de l'artillerie; décret du 43 mai 1867). Il eut alors 14 compagnies.

Puis, à la nouvelle composition du personnel et des différents corps d'artillerie, (décret du 20 avril 1872), il y eut 34 régiments d'artillerie, dont 30 numérotés de 1 à 30, plus le régiment d'artillerie-pontonniers, à 14 compagnies.

Enfin, le décret du 28 septembre 1873 vint ajouter 9 régiments, ce qui faisait 38 régiments d'artillerie (n° 1 à 38) et le régiment d'artillerie-pontonniers.

Aujourd'hui on compte 38 régiments d'artillerie et 2 régiments d'artillerie-pontonniers.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Demain mercredi, la troupe du Gymnase donnera à Saumur une représentation de *Jonathan*, comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Gondinet, Oswald et Giffard. La représentation comprendra, en outre, *Un Monsieur en habit noir*, et une comédie nouvelle en un acte, *les Honnêtes Femmes*.

L'attrait de ce charmant spectacle est bien fait pour attirer un public nombreux. *Jonathan* a obtenu à Paris un succès de vogue, consacré par plus de 150 représentations successives. Nos confrères parisiens ont été unanimes pour constater l'esprit, la finesse, l'entente des situations dont les auteurs ont donné la preuve dans cette œuvre charmante.

L'interprétation en est surtout remarquable. Les journaux n'ont pas tari d'éloges sur la façon originale et vraiment excellente dont le rôle de Jonathan a été créé par M. Saint-Germain. Ce brillant artiste s'est montré comédien parfait, observateur, complet enfin. Il est entouré de la plupart des artistes qui ont joué avec lui à Paris la comédie de MM. Gondinet, Oswald et Giffard. Citons au premier rang M<sup>me</sup> G. Dupuis, M<sup>me</sup> Brémond, M. Bernès, etc.

Les nombreuses réclamations contre l'impôt du timbre de 40 c. sur les factures commencent à produire un certain effet sur l'esprit de nos députés. Ils n'en sont pas encore à en demander la suppression, mais ils constatent déjà que cet impôt pourrait être modifié.

Il y a quelques jours, à propos d'une pétition demandant la suppression du timbre de 40 c., la commission des pétitions, après avoir constaté que le pétitionnement n'avait présenté aucune raison à l'appui de sa demande, a néanmoins pensé qu'il était bon de transmettre sa demande au ministre des finances dans un but d'intérêt général.

« Il a paru surtout, dit le rapport de la commission, que l'idée de la suppression du timbre de 40 c. sur les quittances méritait l'examen du ministre. Cet impôt, excessivement gênant pour le commerce et pour tout le monde, pourrait être modifié ou remplacé par un autre impôt de même nature, mais différemment appliqué ou perçu. »

Les députés qui blâment l'impôt du timbre pourraient se souvenir que la Constitution leur donne le droit d'en proposer la suppression au moment de la discussion du budget.

**Les Charentes.** — Le tribunal de commerce de la Seine a rendu, le 9 février courant, un nouveau jugement sur la question, à lui soumise pour la seconde fois, du taux de remboursement des bons des chemins de fer des Charentes.

Le tribunal vient de décider, comme il l'avait déjà jugé, qu'il n'y a pas lieu d'allouer une prime de remboursement aux bons.

En conséquence, il a fixé le chiffre de remboursement au prix d'émission, 220 fr. 93, accru des intérêts calculés jusqu'au 10 octobre 1879, c'est-à-dire 17 fr. 90, soit au total 238 fr. 82 centimes, ce qui, après déduction des deux répartitions d'ensemble, 200 fr., faites par les liquidateurs, porte à 38 fr. 82 la somme restant due par chaque bon, valeur au 10 octobre 1879.

### LOTÉRIE FRANCO-ESPAGNOLE.

M. le président du Comité du Commerce et de l'Industrie, dont le siège est à Paris,

66, boulevard Haussmann, nous adresse la lettre suivante, au sujet de la Loterie Franco-Espagnole de 4,000,000 de francs, placée sous le patronage de la presse française :

« Paris, le 13 février 1880.

» Monsieur le Directeur,

» Nous venons vous remercier du concours efficace et désintéressé que vous avez bien voulu nous prêter pour le placement des billets de la Loterie Franco-Espagnole.

» Grâce à la presse française, toujours au premier rang lorsqu'il s'agit de patronner des œuvres de bienfaisance, le succès est complet.

» Il a dépassé toutes nos espérances.

» Les quatre millions de billets sont presque entièrement placés et nous ne pouvons plus, à partir de ce jour, donner suite aux demandes en gros qui nous seraient transmises par des intermédiaires.

» Permettez-nous, Monsieur le Directeur, de vous prier de publier cette note dans votre estimable journal, et veuillez recevoir toute la gratitude du Comité du Commerce et de l'Industrie ainsi que l'assurance de ma haute considération.

» Le Président du Comité du Commerce et de l'Industrie,

» J. JALUZOT. »

### TOURS.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Mercredi soir, vers dix heures, un acte de brutalité inqualifiable a été commis sur le pont de Pierre, près des squares.

» Plusieurs jeunes gens ont assailli le nommé Ernest Siriac, ouvrier limier, âgé de 20 ans, demeurant rue Colbert, 38, et, après l'avoir frappé, l'ont traîné violemment sur le pavé.

» A la suite de ces mauvais traitements, ils l'ont abandonné près de l'un des squares, et se sont enfuis.

» Ce malheureux était dans un déplorable état. Il lui était impossible de se tenir debout. On l'aurait frappé avec tant de force, que la rotule du genou serait, dit-on, déboîtée.

» On a dû faire venir un brancard pour le transporter à son domicile.

» Il a pu reconnaître deux de ses agresseurs, dont il a donné les noms à la police.

» Une enquête est commencée et il est probable que les autres individus qui ont pris part à cet acte de sauvagerie seront également découverts. »

### Faits divers.

*Une fête sur la glace.* — On écrit de Zurich, 9 février :

« Plus de 400,000 personnes s'ébattaient sur le lac de Zurich; cavaliers, voituriers, traîneaux, vaisseaux de glace, baraques ambulantes, cortège de carnaval, circulaient. C'est un spectacle qui ne se verra plus peut-être.

» Les collectes pour les pauvres ont produit 11,000 fr. »

La *Lombardia* raconte qu'aux environs du lac Majeur, se trouve un moulin qui travaille jour et nuit à transformer des morceaux de marbre en farine si fine qu'il est impossible, même au palais (le marbre?) les plus délicats, d'en reconnaître la présence dans le pain et les pâtes que les fabricants peu scrupuleux livrent à la consommation.

Un boulanger, dont le pain trop chargé de cette farine avait donné des coliques à quelques clients, a été mis en contravention.

### REVUE FINANCIÈRE.

Le marché montre de bonnes tendances; il y a peu d'activité sur les rentes, mais les transactions sont nombreuses et animées sur les fonds étrangers et sur les actions.

Le 3 0/0 se tient à 83.25, le 5 0/0 cote 116.50, l'amortissable fait 83.75.

On ne sait pas encore s'il sera procédé à des émissions d'amortissable; dans tous les cas, ces émissions n'auront lieu qu'à une date éloignée.

L'italien cote 81.40; l'obligation égyptienne conserve sa fermeté à 291.50.

Turc, délaissé à 10.75; Florin, lourd à 73.65.

Les Sociétés de crédit ont des mouvements d'une grande étendue.

Banque de France, 3,235; Crédit foncier, 1,115. Cette Société s'occupe activement de l'organisation de ses succursales en province; 25 de ces succursales sont à la veille de fonctionner.

Les demandes de nouvelles Communales ne se ralentissent pas; la faveur dont jouissent ces titres

est légitime. Les amateurs de valeurs à lots veulent avoir des numéros de toutes les catégories d'emprunts, afin de varier leurs chances.

Le Comptoir d'escompte cote 880. La Société Générale fait 560. Le Mobilier est à 697.50. La Rente foncière parisienne est bien tenue à 510.

La Banque hypothécaire est délaissée. Nord, 1,500; Lyon, 1,185; Orléans, 1,192.50; Est, 723.75; Ouest, 780; Midi, 880.

Le Suez est discuté à 775; Gaz, 1,317.50. Omnibus, 1,265 fr. Cours fort exagérés.

Les valeurs de charbonnages ont de bonnes tendances.

Les valeurs d'assurances sont animées, mais l'argent de l'épargne refuse de payer à la spéculation la prime insensée qu'elle demande pour la Fondrière et pour la Fondiaria, valeurs d'un avenir douteux.

### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 15 février 1880.

Versements de 149 déposants (23 nouveaux), 20,737 fr. » c.  
Remboursements, 19,378 fr. 77 c.

### Marché de Saumur du 14 février.

Blé de semence. . . . .	—	Huile de noir. 50	120	—
Blé nouv. (Ph.) 25	50	Huile chenc. 50	—	—
Froment (Ph.) 77	25	Graine tréfle 50	—	—
Halle, moy. 74	35	— luzerne 50	—	—
Seigle . . . . .	75	Foin (dr. c.) 780	90	—
Orge . . . . .	65	— Luzerne —	780	75
Avoine, bar. 50	11	Paille —	780	55
Fèves . . . . .	75	— Amandes . .	50	—
Pois blancs. 80	45	— Cire jaune. .	50	190
— rouges. 80	04	— Chanvres 1 <sup>o</sup>	—	—
Graine de lin. 70	—	— qualité (52 k. 500)	47	—
Chenevis . . . . .	50	17	—	43
Farine, culas. 157	73	— 1 <sup>o</sup>	—	38

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877.	1 <sup>o</sup> qualité	125	à	150
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> Id.	—	à	110
Ordin., env. de Saumur 1877.	1 <sup>o</sup> Id.	—	à	110
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> Id.	—	à	100
Saint-Léger et environs 1877.	1 <sup>o</sup> Id.	—	à	110
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> Id.	—	à	100
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 <sup>o</sup> Id.	—	à	100
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> Id.	—	à	100
La Vienne, 1877.	—	85	à	90

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1877	—	—	à	150
Id. 1878	—	—	à	—
Champigny, 1878	1 <sup>o</sup> qualité	—	à	215
Id.	2 <sup>e</sup> Id.	—	à	180
Id. 1877	1 <sup>o</sup> Id.	—	à	—
Id.	2 <sup>e</sup> Id.	—	à	—
Varrains, 1877	—	—	à	—
Varrains, 1878.	—	—	à	150
Bourguell, 1878.	1 <sup>o</sup> qualité	—	à	160
Id.	2 <sup>e</sup> Id.	—	à	150
Id., 1877.	1 <sup>o</sup> Id.	—	à	—
Id.	2 <sup>e</sup> Id.	—	à	—
Restigné 1878.	—	—	à	150
Id. 1877.	—	—	à	—
Chinon, 1878.	1 <sup>o</sup> Id.	—	à	150
Id.	2 <sup>e</sup> Id.	—	à	140
Id. 1877	1 <sup>o</sup> Id.	—	à	—
Id.	2 <sup>e</sup> Id.	—	à	—

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

## L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Etranger.

8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

M<sup>me</sup> BERTHE, la somnambule du *Journal du Magnétisme* (fondé par le baron du Potet, 22<sup>e</sup> année; 6 fr. par an; le n° 25 cent.) Célèbre pour le traitement des MALADIES. Consult. par correspondance, 3, rue Monthabor, Paris.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

**Le Grand Annuaire-Almanach** illustré pour 1880 est mis en vente chez les éditeurs, MM. Germain et Grassin, rue Saint-Laud, à Angers, et chez Dézé, libraire à Saumur. Prix : 2 fr.

Il donne les renseignements les plus complets sur toute l'organisation politique et administrative de la France : personnel des divers ministères ; des corps judiciaires ; de l'armée ; de l'instruction publique, etc., etc.

Une seconde partie, très-développée, distribuée avec la plus grande clarté, est tout entière consacrée au département de Maine-et-Loire. On y trouve l'Annuaire complet, administratif et commercial, de la ville d'ANGERS, de SAUMUR, CHOLET, BAUGÉ, SEGRÉ ; la double nomenclature des habitants par ordre alphabétique, avec les adresses, et par genre de profession, et les principaux commerçants des communes les plus importantes du département.

Ce recueil de renseignements utiles à tous était vivement désiré ; nous sommes sûrs que tout le commerce de Maine-et-Loire l'accueillera avec une juste estime des services qu'il doit rendre.

**Le Grand Almanach** pour 1880 vient d'être mis en vente chez tous les libraires.

Ce magnifique volume in-8° illustré contient une page consacrée à chaque jour de l'année, on y trouve plus de : 80 belles gra-

vures, des anniversaires historiques, des menus quotidiens, des mots et maximes, une profusion d'anecdotes, des articles utiles et curieux, les conseils du médecin à la maison, des recettes de toutes sortes et les faits importants de l'année précédente. — PRIX : 4 fr. 50.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)**  
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se le-

vant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND-BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limités), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

**Plus d'ASTHME**  
SUFFOCATION et TOUX  
Indication gratis franco.  
Ecrire à M. le C<sup>o</sup> CLÉRY à Marseille.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.		10 h. 54 matin.	
8 10 —				11 15 —	
1 25 soir.		4 50 soir.			
4 55 —					
7 40 —		11 35 —		9 15 soir.	

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 48 matin.	
10 45 —		3 35 soir.		4 15 soir.	
12 15 soir.		5 14 —		6 35 —	
6 45 —		10 22 —		11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 FÉVRIER 1879.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	83 60	35		Crédit Foncier colonial ..	535			Canal de Suez .....	782 50	7 50	
3 % amortissable .....	83 80	05		Crédit Foncier, act. 500 f. ..	1110			Crédit Mobilier esp. ....			
4 1/2 % .....	115 75			Obligations foncières 1877 ..	366		1	Société autrichienne. ....	590		
5 % .....	116 50			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial ..	715			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Obligations du Trésor. ....	512			Crédit Mobilier .....	700	2 50		Orléans .....	383		
Dép. de la Seine, emprunt 1857 ..	513			Crédit foncier d'Autriche ..	763 75	1 25		Paris-Lyon-Méditerranée. .	381		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 ..	530			Est .....	723 75			Nord .....	382		
— 1865, 4 % .....	463 50		50	Paris-Lyon-Méditerranée. .	1132 50	2 50		Est .....	385 75		
— 1869, 3 % .....	398			Midi .....	877 50	2 50		Ouest .....	382 50		
— 1871, 3 % .....	321 50		50	Nord .....	1500			Midi .....	382		
— 1875, 4 % .....	521		1	Orléans .....	1195	2 50		Paris (Grande Ceinture) ..	391		
— 1876, 4 % .....	521			Ouest .....	780			Paris-Bourbonnais .....	381		
Banque de France .....	3240			Compagnie parisienne du Gaz. .	1320	5		Canal de Suez .....	578		
Comptoir d'escompte. ....	880			C. gén. Transatlantique ..	630	1 25					
Crédit agricole .....											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).	9 — 56 — — — — — omnibus-mixte.	1 — 25 — — — — — soir, — — — — —	3 — 32 — — — — — express.	7 — 15 — — — — — omnibus.	10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).
---	---------------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	---------------------------	---------------------------	--

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 21 — — — — — omnibus.	9 — 40 — — — — — express.	19 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.	4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	10 — 28 — — — — — express-poste.
---	---------------------------	---------------------------	--	---------------------------------	----------------------------------

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

**Tribunal de commerce de Saumur.**

**FAILLITE DUBOIS.**

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 16 février 1880, le sieur Dubois, Eugène, chaudronnier, demeurant aux Quins, commune de Montreuil-Bellay, a été déclaré en état de faillite ouverte ; M. Lambert, Eugène, a été nommé juge-commissaire pour liquider les opérations de cette faillite, et M. Doussain, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait :  
Le greffier,  
L. BONNEAU.

(62)

**A VENDRE**  
**UNE JUMENT ALEZANE**

Demi-sang.

Taille : 1 mètre 55 centimètres.  
Se monte et s'attelle. Peut porter un fort poids.  
S'adresser au bureau du journal.

**INCONTINENCE D'URINE**

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux.  
Traitement gratuit pour les pauvres.

**LIBRAIRIE ABEL PILON**

A. LE VASSEUR, Succ<sup>r</sup>, ÉDITEUR

33, rue de Fleurus, 33 PARIS

**CINQ FRANCS PAR MOIS**

jusqu'à CENT francs d'acquisition  
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois  
Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

**EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FOND**

**GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL** de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes et texte contenant la matière de dix vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix : 225 fr., payables 20 fr. par 4 mois.

**GRAND ATLAS UNIVERSEL** ancien et moderne, par DUFOUR. 40 cartes double in-folio. Prix : 90 fr.

**TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE** par HERINCQ, GÉRARD et REVELL. 4 beaux vol. gr. in-8° dont 2 vol. Atlas cont. 202 planches magnifiquement coloriées. Prix : 200 fr., payables 25 fr. par trimestre.

**TRAITE GENERAL D'HORTICULTURE** théorique et pratique, par GÉRARD, DUPUIS et HERINCQ. 6 beaux vol. grand in-8°, dont 3 Atlas contenant 108 planches magnif. color. 250 fr., payab. 30 fr. par 3 mois.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

**FLORE MÉDICALE** USUELLE ET INDUSTRIELLE de la France, de l'Algérie et des Colonies. 6 beaux vol. gr. in-8°, dont 3 Atlas contenant 152 planches in-4°, magnifiquement coloriées. Prix : 300 fr., payables 30 fr. par 3 mois.

**LES TISSUS ANCIENS** reconstitués à l'aide de documents inédits, par GUICHARD. (Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1874.) 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papeteriers, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix : 60 fr.

**DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE** par d'ORBIGNY et un grand nombre de nos savants éminents. Nouvelle édition. 28 volumes Texte et Atlas de 340 planches en 3 volumes. Prix : 400 fr., payables 50 fr. par trimestre.

**PUITS FORÉS**

Ces PUIES peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.  
Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.  
S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitric (Maine-et-Loire).

**90, BOULEVARD SAINT-GERMAIN**  
**ENCRE NOUVELLE**  
MATHIEU-PLESSY



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.  
**ENCRE NOUVELLE Double Violet**  
A COPIER  
Adoptée par toutes les grandes Administrations.  
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

Librairie Aug. BOYER et C<sup>o</sup>, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris.  
Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

**P. LAROUSSE**  
**PETIT DICTIONNAIRE COMPLET**  
DE LA  
**LANGUE FRANÇAISE**

COMPRENANT :  
1° Une nomenclature très-complète de la langue ; avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples ;  
2° Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts ;  
3° Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères ;  
4° Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

**QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL**  
**Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.**  
Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs ;  
relié à l'anglaise, 4 francs ; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

**LA FOI**  
SA NATURE

SBS PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ

Par M. l'abbé MÉRIT,  
Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Un beau volume in-8°. — Prix : 6 francs.  
Se trouve chez DÉZÉ, libraire à Saumur.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE NAIRE,